

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône ,
16 francs pour 3 mois ,
32 francs pour 6 mois ,
64 francs pour l'année .

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.
Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.
Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

AVIS.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Lyon, 6 octobre 1840.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 1^{er} octobre 1840.

Présidence de M. G. Martin, maire.

Entrepôt des liquides. — Legs aux hospices civils par feu M. Lacroix de Laval. — Proposition de l'allocation d'une indemnité aux locataires généraux de la boucherie des Terreaux. — Approbation du compte final pour 1839 présenté par M. le maire. — Approbation du budget supplémentaire de la ville de Lyon pour 1840. — Incident sur les abattoirs. — Nouveau rapport sur le traité pour l'éclairage au gaz.

Présents : MM. Acher, Bergier, Brossette, Bodin, Bruyas, Chinard, Capelin, Donet, Dupasquier, Dolbeau, Dunod, Guerre, Gastine, Gautier, Guerin-Philippon, Malmazet, P.-P. Martin, Menoux, Mermet, Nepple, Pons, Reyre, Seriziat, Seriziat-Carrichon, Tissot, Terme, Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie. Le procès-verbal de la séance du 17 septembre est lu et adopté (1).

M. LE MAIRE lit successivement deux rapports relatifs à la prochaine mise en activité de l'entrepôt des liquides.

Le premier de ces rapports propose d'ouvrir au budget prévisionnel de 1841 un crédit total de 88,000 f. applicable à divers travaux utiles pour l'achèvement de l'entrepôt des liquides.

Ce crédit est divisé en trois parties, comprenant chacune des ouvrages spéciaux, savoir :

- 1° Pour rendre utilisables les parties de bâtiments élevées au-dessus des voûtes qui couvrent les magasins du rez-de-chaussée, une somme de 40,000 f.
- 2° Pour paver les rues intérieures, les caves et les magasins, une somme de 33,000
- 3° Pour paver les rues aboutissantes à l'entrepôt, une somme de 15,000

Total égal. 88,000

Le second rapport présente à la sanction du conseil diverses modifications au projet de règlement administratif et au tarif précédemment votés pour l'organisation du service de l'entrepôt.

Les modifications relatives au règlement ont été presque toutes provoquées par les judicieuses observations de l'administration des contributions indirectes. En voici le court exposé :

M. le directeur des contributions indirectes a demandé que le régime intérieur de l'entrepôt soit spécialement soumis à son administration. Cette demande justement motivée par certains détails du service a été prise en considération ; un article a pour objet de la consacrer.

Le règlement limitait à 100 litres en cercles ou 25 litres en bouteilles la plus minime unité spéciale admissible au mouvement dans l'entrepôt. Cette restriction pouvait être gênante pour le commerce, elle a été supprimée.

Le règlement laissait indécise la question de savoir par qui seraient supportés les frais d'escorte alors que l'administration jugerait cette mesure nécessaire ; une disposition nouvelle stipule que dans tous les cas cette dépense sera à la charge de la ville.

Un article du règlement interdisait la faculté d'un entrepôt éphémère dans les magasins des commissionnaires de roulage pour les liquides entrant en ville par transit ; cette prohibition absolue avait des inconvénients graves, elle a été modifiée. Les commissionnaires patentés pourront laisser séjourner pendant trois jours dans leurs magasins les liquides en transit.

Les liquoristes établis dans l'intérieur de la ville avaient été alarmés par l'incertitude où les plaçait la création d'un entrepôt-général.

(1) La délibération approbative du traité conclu par M. Martin pour l'exécution du projet du major-général Martin a été prise dans la séance du 10 et non dans celle du 17 septembre.

ral à Lyon. Ils craignaient d'être obligés de porter leur établissement en dehors des limites de l'octroi. Une telle mesure eût été trop onéreuse pour une industrie utile et importante, elle aurait aussi pu avoir l'apparence d'une iniquité ; une disposition nouvelle pourvoit dans de sages limites aux intérêts engagés dans cette question grave. La faculté de l'entrepôt à domicile sera accordée, sauf quelques restrictions nécessaires, à tous les liquoristes établis dans l'intérieur de la ville avant le 1^{er} janvier 1840.

Telles sont les modifications proposées pour le règlement. Le conseil en appréciera sans doute la convenance et l'utilité. Voici maintenant les conditions que l'administration municipale propose d'insérer dans le tarif pour fixer le prix des locations partielles dans les magasins communs de l'entrepôt :

- 1° Magasins situés au rez-de-chaussée. 2 f. 50 c. par m. c.
- 2° Caves voûtées. 2
- 3° Magasins situés au-dessus des caves voûtées. 1 f. 50

Ces prix sont extrêmement modérés. Des calculs exacts ont donné la preuve que le prix moyen des magasins actuels situés dans la ville ressort à la parité de 1/4 f. le mètre carré.

La chambre de commerce a été consultée sur la convenance des chiffres portés dans le tarif ; elle n'a pas donné son avis encore, l'opinion du conseil coïncidera sans doute avec cet avis.

M. le maire, après la lecture de ces deux rapports, propose d'en renvoyer l'examen à une commission. Cette proposition est adoptée.

M. le maire, invité par le conseil à composer la commission dont la création vient d'être décidée, désigne pour en faire partie MM. Gautier, Donet, Seriziat, Menoux, Bergier, Gastine, Guerin-Philippon, Falconnet, Dupasquier et Barrillon.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'émettre un avis favorable à l'acceptation par l'administration des hospices civils de Lyon de deux legs faits à titre gratuit par feu M. A.-J. Lacroix de Laval.

- 1° A l'hospice de la Charité. 1,000 f.
- 2° A l'Hôtel-Dieu. 1,000

LE CONSEIL approuve immédiatement les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'accorder aux locataires généraux des bâtiments de la boucherie des Terreaux une indemnité de 5,240 f. pour compensation du dommage que leur a causé la mise en activité de l'abattoir, mesure qui a eu pour résultat forcé d'obliger les bouchers à laisser vacants les locaux qu'ils occupaient dans les bâtiments de la boucherie pour l'exploitation de leur industrie.

Le rapport explique les motifs qui appuient la demande des pétitionnaires ; il termine en invoquant en leur faveur la bienveillante équité du conseil.

Ce rapport est renvoyé à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Nepple, Martin (P.-P.), Bergier, Mermet.

M. PONS, au nom de la commission des finances, fait un rapport verbal proposant d'approuver :

- 1° Les comptes définitifs pour 1839 présentés par les sept comptabilités particulières de la ville ;
- 2° Les budgets supplémentaires pour 1840 présentés par la caisse des retraites des employés de l'octroi, par la caisse des retraites des employés de la mairie, et par la fondation Grognerd.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. GASTINE annonce qu'au nom d'une commission spéciale, il va soumettre à la sanction du conseil un rapport proposant d'approuver le compte final présenté par M. le maire pour l'exercice de 1839.

M. LE MAIRE, déférant aux prescriptions de la loi, se retire de la salle du conseil, afin que le rapport et le compte final auquel ce rapport se rattache soient entendus et discutés en son absence.

M. GUERRE, doyen d'âge, est invité par le conseil à occuper le fauteuil en l'absence de M. le maire.

M. GASTINE lit son rapport proposant d'approuver le compte final présenté par M. le maire.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les conclusions de ce rapport, elles sont adoptées.

M. LE MAIRE est introduit dans la salle du conseil et reprend le fauteuil.

M. GASTINE, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'approuver le compte de gestion pour 1839 présenté par le trésorier de la ville.

Le conseil adopte les conclusions de ce rapport.

M. GASTINE, au nom de la même commission, lit un rapport proposant d'approuver le budget supplémentaire pour 1840, présenté par M. le maire dans la séance du 20 août dernier.

line restèrent seuls dans une vaste salle aux formes gothiques, aux lambris un peu vermoulus, aux murs tapissés de portraits de famille : toute une collection de rois et de reines !

L'image de Marie Stuart, dont le prince anglais aimait beaucoup à se faire raconter la touchante histoire, appendait au-dessus de la porte d'entrée ; on parla tout naturellement de Marie Stuart, de ses amours, de ses malheurs et de ses fautes, de Marie Stuart, jolie, spirituelle, coquette, frivole, infidèle à ses amants, de Marie Stuart, lâchement traînée au supplice... Ce soir-là, le prince de Galles eut de l'esprit ; sa voix devenait éloquent au fur et à mesure qu'elle s'élevait ; les phrases brillantes se succédaient avec une rapidité merveilleuse ; vraiment, l'émotion et l'amour en faisaient presque un poète !

De grosses larmes roulaient dans les yeux de M^{me} Banister, et elle s'aperçut à peine de l'obscurité qui régnait depuis quelques minutes dans cette chambre, éclairée seulement par le pétillant gazeux d'un beau feu d'automne. — Les demi-jours sont des bonnes fortunes pour les amants : ils le savaient sans doute, ils en profitèrent, et la nuit fut courte !

Le lendemain, le théâtre de Drury-Lane reçoit par les mains de Sheridan un dédit considérable, stipulé dans l'engagement de Caroline ; trois jours après, l'actrice favorite fait ses adieux au public dans la *Veuve irlandaise*, et la cour du lord-chancelier prononce le divorce qu'elle a demandé, contre un pauvre diable d'honnête homme nommé Banister ; à la bonne heure ! la voilà enfin la maîtresse publique du futur roi d'Angleterre, sous le nom emprunté de Perdita qui lui est donné par la canaille de Londres ; désormais elle n'a plus qu'à monter ou qu'à descendre, comme il vous plaira !

Étrange caprice ! incroyable folie dans une admirable personne

Le rapport expose que la plupart des articles qui composent ce budget ont été approuvés déjà par des délibérations spéciales ; les autres sont motivés par des raisons si évidemment concluantes et appuyés par des documents si clairs et si réguliers, que la commission a dû proposer seulement au conseil de voter l'approbation pure et simple du projet présenté par M. le maire.

M. le rapporteur annonce qu'il va faire successivement lecture des divers articles qui composent le budget, et qu'il les accompagnera de tous développements et de toutes explications utiles (1).

Le chapitre des recettes ordinaires et extraordinaires, s'élevant à un total de 740,217 f. 23 c., est approuvé par le conseil.

Le chapitre des dépenses se compose de 94 articles.

Les articles 1 à 72 comportent des dépenses déjà approuvées par le conseil ou d'inévitable nécessité ; ils sont de nouveau sanctionnés.

L'article 73 porte une somme de 1,600 f. pour honoraires présumés dus à M^e Cotellet, avocat de la ville de Lyon près le conseil-d'état. Le conseil, après une courte discussion pendant laquelle MM. Seriziat, Capelin, Gautier et M. le maire ont pris successivement la parole, réduit le chiffre de ce crédit à 1,200.

Les articles 74 à 94 sont successivement mis aux voix et adoptés.

M. le rapporteur présente le résumé général du budget supplémentaire.

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Les recettes s'élèvent à | 740,217 f. 23 |
| Les dépenses s'élèvent à | 737,458 64 |

D'où il résulte un excédant probable en recettes de 2,758 59

Mais on a le droit d'espérer que cet excédant sera bien plus considérable. Le produit de l'octroi, pendant l'exercice de 1839, donnait déjà, au moment de la présentation du budget supplémentaire, un accroissement de 166,000 f.

Le produit de l'abattoir dépassera de plus de 40,000 le chiffre porté dans le budget prévisionnel.

Ainsi, une somme totale de 206,000 est déjà presque assurée pour composer un excédant qui pourra heureusement venir en aide à l'exercice prochain.

LE CONSEIL, consulté sur l'ensemble du budget supplémentaire, en vote l'approbation.

M. BARRILLON : Puisque l'attention du conseil vient d'être appelée sur l'abattoir, je profiterai de cette circonstance pour présenter quelques observations sur cet utile établissement.

Des plaintes nombreuses s'élèvent chaque jour sur l'insuffisance de l'abattoir. Cette insuffisance est telle que les bouchers, mécontents d'une exigüité et d'une complication d'inconvénients qui compromettent leurs intérêts, établissent des abattoirs particuliers hors de la ville. Ce fait est fort grave, et je pense qu'il suffira de le signaler à la sollicitude de l'administration pour qu'elle s'empresse de rechercher le moyen d'en empêcher la continuation.

M. BROSSETTE appuie les observations qui viennent d'être présentées.

M. LE MAIRE : L'abattoir neuf paraît être insuffisant pour tous les besoins du service, et il sera probablement utile d'en construire plus tard un second pour compléter cette amélioration utile ; mais il ne semble guère possible que la ville puisse, avant cinq ou six années, trouver dans ses ressources financières les moyens de pourvoir à cette dépense importante. Il faut patienter jusqu'à ce moment.

M. BARRILLON : L'ajournement que M. le maire assigne à la création si utile d'un abattoir supplémentaire me semble infiniment trop long. La santé publique est vivement intéressée à ce que les bestiaux destinés à l'approvisionnement de la ville soient abattus dans un local soumis à la surveillance de l'autorité ; il importe donc de pourvoir au plus tôt à ce besoin. La ville peut facilement contracter un emprunt pour fournir à la dépense que causerait cette utile construction. Les produits de l'abattoir suffiraient seuls au service simultané de l'intérêt et de l'amortissement d'un tel emprunt.

Un abattoir supplémentaire serait peut-être fort bien placé sur le quai Sainte-Marie-des-Chaines, au nord de la poudrière, dans les terrains actuellement occupés par l'administration de la guerre. Cette administration consentirait sans doute facilement à céder à la ville, par voie d'échange ou d'achat, la surface nécessaire à un tel établissement. Les bouchers établis au nord de la ville auraient ainsi

(1) Afin d'éviter de fastidieuses répétitions, nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance du 20 août, qui contient l'analyse du rapport de M. le maire à l'occasion de la présentation du budget.

PERDITA.

(Suite et fin.)

II.

Vous avez assisté au premier entretien des deux amants ; vous avez vu se donner mille baisers, s'échanger mille serments, éclater mille sanglots, s'épanouir mille caresses ; vous avez entendu le prince de Galles promettre, à la face du ciel et devant les hommes, un amour éternel, une protection inviolable ? Eh bien ! veuillez me suivre, je vous prie, jusqu'à la fin de cette histoire.

Nous voici sur les bords de la Tamise, par une soirée bien tranquille, bien belle, aussi belle qu'on peut l'espérer, au milieu des brouillards qui cachent l'aspect du ciel ; ici, derrière nous, Londres ; là, devant nous, Brendsford ; plus loin, le château de Kew, résidence royale ; et maintenant laissez venir l'heure de minuit !

Lord Malden, l'intime confident du prince, accompagnait M^{me} Banister dans sa promenade nocturne ; triste et silencieux, l'honorable gentleman semblait, par sa réserve, protester contre le rôle dont on avait daigné charger sa haute seigneurie. Ils s'assirent tous deux, dans l'attente d'un signal convenu ; à leurs pieds se balançait un léger bateau orné de beaux tapis de Windsor et loué pour le passage de la rivière ; ils rêvèrent long-temps, l'un sans doute de missions et de corvées de cour, l'autre de tendresse et de fidélité royales....

Enfin le signal tant souhaité parut de l'autre côté de la Tamise ; l'obscurité de la nuit le rendait presque imperceptible ; Caroline se leva, lord Malden lui prit la main, et elle s'aventura toute tremblante dans le bateau qui devait les déposer au bout du parc de Kew. On aborda bientôt aux portes de l'antique château ; le bienveillant et noble ambassadeur fut congédié ; le prince de Galles et Caro-

qui savait bien penser et bien agir ! A peine âgé de vingt ans, le prince de Galles, que vous connaissez déjà, s'est ruiné dans le désordre du jeu et le libertinage des orgies ; étourdi, aveugle, avide de jouissances crapuleuses, il se mêle aux sociétés les plus basses, aux dandys de bas étage, aux aristocrates de la rue et des tavernes ; il s'environne de jockeys et de maquignons, de femmes galantes et de parasites éhontés. Dans son ame, c'est une erreur véniale que la duperie et la fraude, l'intempérance et la dépravation des mœurs ; dans sa triste pensée, le plaisir est tout. Le plaisir, ce n'est pas seulement un moyen utile et agréable, c'est aussi le but le plus élevé que les rois puissent atteindre, et il l'atteindra à tout prix : au prix de l'honneur et de sa dignité de prince ; au prix de son patrimoine et du repos de son père ; au prix de l'estime des siens et de l'estime du peuple, du peuple qu'il doit gouverner un jour, qui le regarde, le siffle et le méprise, du peuple qui s'habitue à voir son futur souverain confondu avec une tourbe d'aventuriers, de filles perdues, de joueurs et d'ivrognes !

Où, voilà l'amant adoré de Caroline Banister ! C'est bien la peine, n'est-il pas vrai ? d'avoir dix-huit ans, de l'esprit, de la beauté, de la vertu, de la réputation et de la fortune ; vraiment, c'est bien la peine d'avoir été l'amie de Fox, de Sheridan, de Garrick et de Kemble ; de s'être fait admirer par toute une population enthousiaste qui lui décerna à pleines mains de l'or, des applaudissements, des larmes, des rires et des fleurs ; c'est bien la peine d'avoir été vertueuse si long-temps, malgré le voisinage du vice, malgré les offres pompeuses de mille adorateurs empressés ; encore une fois, c'est bien la peine d'avoir des amitiés illustres, des richesses, des ovations populaires, un nom célèbre, un présent envié de toutes les femmes, un avenir magnifique, pour céder au premier regard d'un

un abattoir placé à une distance plus favorable que celui de Perrache ; les bestiaux arriveraient du marché de Saint-Just à l'abattoir projeté aussi facilement qu'à celui déjà construit et sans davantage traverser la ville. J'appelle l'attention de l'administration sur cette indication qui peut paraître digne d'être examinée.

M. LE MAIRE ne pense pas que le quai Sainte-Marie-des-Chânes soit un emplacement favorable pour l'établissement d'un abattoir ; mais l'administration s'occupera en temps opportun de la question importante qui vient d'être incidemment soulevée.

(La fin à demain.)

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Voici les nouvelles que nous transmet notre correspondant particulier d'Alexandrie à la date du 17 :

« Les fatigues qu'a éprouvées le vice-roi dans ces derniers temps ont altéré sa santé. S. A. a même dû quitter Alexandrie pour aller respirer un air plus pur au jardin de son gendre et y jouir de quelque tranquillité. Mehemet-Ali fera bientôt un petit voyage sur le Nil. S. A. a passé la revue des régiments de cavalerie qui viennent d'arriver de la Mecque. Il est incroyable qu'après plusieurs mois de route à travers d'affreux déserts et une campagne de quatre ans, les hommes et les chevaux soient aussi bien portants. Le vice-roi a été très-satisfait de la tenue et de l'instruction de ces troupes, et sur le champ des manœuvres il a témoigné toute sa satisfaction aux colonels.

« Le gouvernement de la Mecque, Ibrahim-Pacha, petit-fils de Mehemet-Ali et fils d'Ismail-Pacha, qui fut brûlé vif au Sennaar, vient d'arriver ; ce général, dont les armes ont toujours été malheureuses, est mis en retraite. Par la rentrée en Egypte des armées d'occupation de l'Hedjaz et de l'Yémen, les villes saintes vont de nouveau tomber au pouvoir des Wahabites, et les caravanes de la Mecque n'étant plus protégées par les troupes régulières du pacha, deviendront comme autrefois la proie des Arabes bédouins du désert. De plus, Mehemet-Ali, qui portait le titre de défenseur des villes saintes, perdra de son influence religieuse surtout chez les populations fanatiques de l'Asie-Mineure.

« Le gouvernement égyptien vient de faire un pas vers l'abolition des monopoles, en permettant la libre exportation de toutes sortes de grains et de comestibles. La modicité du droit de sortie semble prouver que l'on veut enfin permettre au commerce de se relever de la longue apathie dans laquelle il est resté plongé. Voici, à ce sujet, une copie de la circulaire de Boghos-Bey :

« En considération de l'abondance de la récolte de comestibles, S. A. le vice-roi, par son bon plaisir de ce jour, a daigné accorder la libre exportation de toute espèce de comestibles, grains, orges, fèves, pois, lentilles, blé de Turquie, moyennant le simple droit à l'embarquement de dix piastres égyptiennes par chaque ardep. En exécution des ordres supérieurs, le soussigné fait part de cette décision au commerce. »

« Le camp de Marasch s'est ébranlé pour échelonner toute la côte ; la place de Saint-Jean-d'Acre, le boulevard de la Syrie, est encombrée de troupes et d'approvisionnements, et peut supporter un an de siège.

« Le pacha a ordonné de fortifier le Caire ; la garnison de cette place a été portée au grand complet, elle est de 20,000 hommes ; des distributions de fusils ont été faites à la garde nationale pour atteindre ce but. »

L'escadre des trois puissances alliées, qui vient de faire de Beyrouth un monceau de ruines, devait se composer d'environ huit vaisseaux de haut-bord, cinq à six frégates et quelques bâtiments légers, en tout quinze à dix-huit voiles de guerre. Ces bâtiments devaient appartenir, dans les proportions suivantes, aux trois marines anglaise, autrichienne et turque : cinq vaisseaux et deux frégates à la marine britannique, un vaisseau et deux frégates à la marine autrichienne, et deux vaisseaux et une frégate à la marine turque. Trois bâtiments à vapeur, au moins, devaient également faire partie de cette flotte.

Quant aux 7,500 hommes débarqués par les vainqueurs sur les ruines de cette malheureuse cité, ils se composent, sans aucun doute, des 6,000 hommes de troupes turques embarqués à Constantinople sur l'escadrille du capitaine Walker, et de 1,500 soldats de marine empruntés aux deux escadres anglaise et autrichienne.

Beyrouth était défendu par le corps de troupes que commandait Soliman-Pacha (le Français Seive). Ce corps, d'après les dernières nouvelles, était fort d'environ 10 à 12,000 hommes ; c'étaient les mêmes régiments qui avaient étouffé la dernière insurrection des montagnards du Liban.

Au moment où les premiers coups de canon ont été tirés, Ibrahim-Pacha se trouvait à Baalbeck avec 15 à 18,000 soldats. Ibrahim est probablement accouru à la première nouvelle des hostilités.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 3 octobre. — Le bruit s'est répandu aujourd'hui dans notre ville que l'amiral Hugon était aux Dardanelles avec les vaisseaux le *Montebello*, le *Triton*, le *Santi-Petri*, l'*Alger*, le *Suffren*, le *Neptune*, le *Jupiter*, le *Diadème*, l'*Hercule* et le bateau à vapeur le *Lavoisier*, et que le paquebot le *Phaéton*, parti il y a quelques jours, devait donner l'ordre aux vaisseaux l'*Tena* et le *Scipion*, qui sont en route, d'aller rallier l'amiral dans ces parages.

Comme aucune lettre ne parle du déplacement de notre escadre, nous pensons qu'elle est toujours à Athènes ou dans les environs,

misérable titré qui a nom le prince de Galles ! Pauvre, crédule et charmante malheureuse !

J'ai entendu quelque part soutenir et débattre avec beaucoup d'esprit et de verve une opinion bizarre peut-être et qui pourra sembler, de prime abord, injuste et paradoxale : c'est que, partout où les grands s'avisent de colporter l'effronterie de leurs vices, les peuples, à leur tour, affectent jusqu'à la prudence une certaine rigidité de principes dont ils se servent comme d'un moyen d'opposition.

De toutes les turpitudes, de tous les scandales publiés par les journaux du temps, recueillis et propagés par les ennemis du prince, répétés d'écho en écho à travers toute l'Angleterre, il résulte précisément ce que je vais dire. Le peuple fit de la morale à sa manière, avec un retentissement tout roturier d'imprécations de haine et d'apostrophes de mépris ; ce fut une véritable leçon de bienséance et de philosophie, en plein vent, à propos de l'impudique dévergondage de la noblesse et de la honteuse corruption de la cour. Par malheur, d'une opposition de mots, on en vint à une opposition de faits ; vous allez voir comment s'y prit le colosse en guenilles que l'on appelle John Bull.

Le triomphe amoureux de Caroline Banister n'est plus un mystère pour personne ; impuissants contre le seigneur, les moralistes de la Cité veulent du moins en finir avec la créature ; faibles et soumis devant le maître, ils vont se rejeter sur la victime, sur la servante. On insulte une femme, on la poursuit de sarcasmes, de grossières plaisanteries et d'injures affreuses ; on brise les stores de sa voiture, on lui jette de la boue au visage, et enfin, qui le croirait ? on la bat, au milieu des rires et des huées de la place publique !

Et vous croyez peut-être que l'adorateur indigné va demander et obtenir justice pour celle qu'il aime, qu'il a perdue, qu'il a juré

car elle devait visiter Nauplie, Egine et Hydra. Nous avons dans le Levant onze vaisseaux et trois ou quatre bâtiments légers, sous le commandement d'un contre-amiral ; or, nous ne comprenons pas ce qu'on veut faire de ces forces, puisque la France observe une complète neutralité dans les affaires d'Orient et que nos bâtiments ne protègent pas même nos nationaux, que nous n'intervenons pas en faveur du vice-roi et que nous ne jouons pas même le rôle de médiateurs. Nous pouvions entretenir jusqu'à ce jour dans le Levant des forces navales supérieures à celles de l'Angleterre, car, si on l'avait bien voulu, nous y aurions dix-sept vaisseaux. Aujourd'hui nous sommes dans un état d'infériorité, et le gouvernement va se trouver forcé de faire rentrer immédiatement toute l'escadre.

A nos onze vaisseaux les Anglais en opposent treize, qui sont déjà sur les côtes d'Egypte ou de Syrie, à Malte, ou près d'y arriver, savoir : les vaisseaux la *Princesse-Charlotte*, le *Powerful*, le *Thunderer*, le *Gange*, l'*Edimbourg*, le *Hastings*, le *Bellerophon*, le *Revenge*, le *Bembow*, qui bloquent les côtes de Syrie ; l'*Asia*, le *Bellisle*, devant Alexandrie ; le *Cambridge*, à Malte ; le *Donegal*, en route pour cette île. — Total, 13 vaisseaux.

A nos trois corvettes ou bricks, l'Angleterre oppose en ce moment les frégates *Castor*, *Pique*, *Carysford*, *Didon* et *Magicienne*, les bricks *Wasp* et *Zèbre*.

Au seul paquebot que nous ayons en station dans le Levant, on oppose la *Gorgone*, le *Cyclope*, l'*Hydra*, le *Prométhée*, le *Stromboli*, armés en guerre.

Ainsi, l'Angleterre a de plus que nous 2 vaisseaux, 5 frégates et 4 paquebots de guerre, et elle agit de concert avec la division autrichienne qui se compose de 2 frégates, 1 corvette et 2 bricks ; elle a donc des forces presque doubles des nôtres. Nous pourrions bien envoyer de suite cinq vaisseaux dans le Levant ; mais déjà les Anglais en ont déjà expédié un pareil nombre des ports de la Grande-Bretagne, et une escadre de vingt voiles entre en ce moment dans la Méditerranée. Les quatre puissances auront bientôt sur cette mer 24 vaisseaux, 12 frégates et une vingtaine de bâtiments légers. Il est donc prudent de rappeler l'amiral Hugon et d'organiser à Toulon une escadre qui puisse balancer les forces des puissances coalisées.

Nous voyons avec quelque inquiétude l'abandon dans lequel le gouvernement laisse nos frontières du midi, le littoral de la Méditerranée et surtout le port de Toulon qui, par un coup de main hardi, pourrait tomber au pouvoir des Russes ou des Anglais.

Le télégraphe a été encore en mouvement toute la journée ; le ministre veut que les frégates que l'on arme soient en rade le 15, ainsi que le vaisseau la *Ville-de-Marseille*, et que les vaisseaux l'*Océan*, le *Marengo* et le *Souverain* se tiennent prêts à partir au premier signal. Il prescrit l'armement en guerre de quelques-uns de nos paquebots. Un bateau à vapeur attend les dépêches du gouvernement pour se rendre à Alexandrie, un autre va être expédié à Constantinople ; mais les intentions de M. Thiers ne peuvent être devinées sur ses ordres, et l'on est convaincu qu'il ne sait pas lui-même ce qu'il doit faire.

On s'occupe de la réorganisation de la garde nationale du port, qui compte environ 3,000 hommes, et de celle de la ville, composée d'une légion forte de 1,800 hommes.

Les ateliers de l'artillerie de terre redoublent d'activité pour confectionner des gargousses, des cartouches et des projectiles.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ITALIE. — Nous avons reçu aujourd'hui la lettre suivante :

« Des frontières d'Italie, le 2 octobre 1840.

« Les esprits sont toujours en proie à une vive agitation, et les mesures que continuent de prendre les divers gouvernements de la péninsule italique prouvent assez que nos hommes d'état ne sont pas sans inquiétude. Sur tous les points la tranquillité n'est qu'apparente, et, en l'état actuel des choses, la moindre étincelle allumerait indubitablement un vaste incendie.

« Le bateau à vapeur le *Leopold II*, arrivé à Livourne le 29 septembre, venant de Naples et de Civita-Vecchia, a annoncé qu'à son départ de Naples l'escadre sicilienne, forte de douze voiles, se disposait à faire route pour Toulon.

Le bruit était généralement répandu que ces forces navales avaient la mission d'aller seconder les efforts de Marie-Christine pour rétablir la tranquillité en Espagne et de donner asile au besoin à la famille royale, qui se réfugierait à Naples.

« On fait toujours des arrestations à Ancône, dans la Romagne, à Rome, à Milan, enfin dans toutes les villes un peu importantes. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Bayonne, 3 octobre, à 9 heures du matin.

Madrid, 29 septembre.

L'ambassadeur de France à M. le président du conseil.

Espartero a fait aujourd'hui son entrée à Madrid, au milieu d'un concours immense, dans une voiture à six chevaux.

Il a recueilli sur son passage de nombreux vivats. La députation provinciale et la municipalité l'ont reçu à l'hôtel où siège la junte. La ville est illuminée.

On lit dans le Commerce :

Les conseils de ministres sont très-fréquents depuis deux jours. On se réunit tantôt à Saint-Cloud, sous la présidence du roi, tantôt à Auteuil ou au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Thiers. Mais rien ne se décide, et l'on va jusqu'à affirmer que

de servir et de protéger ? Laissez-le donc, s'il vous plaît, se livrer gaiement à ses habitudes favorites, à ses courses d'Epsom, à ses folles saturnales de tous les jours, parmi ses compagnons de plaisir, d'ivresse et de débauche ; laissez-le donc chanceler sur les trottoirs de la ville, bras dessus, bras dessous, avec son beau Brummel, le dandy Brummel, fat, insolent, faquin, petit-maître à la mode, véritable bouffon, Falstaff ressuscité, plus la morgue, l'orgueil et la sottise ; que lui parlez-vous maintenant de Caroline Banister, de ses ennemis à punir et de ses injures à venger ?... Tant qu'elle l'amusa, le passe-temps fut payé ; l'amour s'en va, le plaisir s'envole par la fenêtre, le séducteur s'enfuit par la porte, et tout est fini !

Plus tard, seule, repudiée, sans asile, criblée de dettes, quand Perdita eut parlé de son malheur et de sa misère, quant elle n'eut réclamé, en échange de sa passion et de son dévouement, qu'un peu de pain pour elle et pour sa petite fille, le prince de Galles fouilla dans les poches du peuple et lui jeta quelques mauvaises livres sterling :

— Tiens, malheureuse, prends cette aumône !

Caroline le remercia avec des sanglots, les mains jointes, à deux genoux, dans une ballade délicieuse, empreinte d'une déchirante mélancolie :

Say, is it love ?

(Dis, est-ce là de l'amour ?)

Je pourrais vous dire qu'après un pareil abandon, Caroline ou Perdita, comme vous voudrez, se réfugia dans le néant du suicide, en se précipitant au fond de la Tamise ; je pourrais vous dire aussi qu'elle s'empoisonna tout doucement avec de l'opium, suivant la

pas un ordre n'a été expédié depuis la nouvelle de l'occupation de Beyrouth par les alliés.

Chronique Lyonnaise.

Les propriétaires d'immeubles de la ville de la Croix-Rousse sont prévenus que M. le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie de cette ville, les 8, 9 et 10 de ce mois, de onze heures du matin à deux heures du soir, pour recevoir les déclarations de ceux qui ont acquis, vendu, échangé ou partagé des propriétés, et rectifier les erreurs de noms et prénoms qui pourraient exister sur le rôle de 1840.

Les contribuables qui ont des changements à faire opérer devront être porteurs des actes en vertu desquels ils sont fondés à demander ces changements.

— Il y a quelques jours, dans la nuit de jeudi à vendredi, une fort belle jument avait été volée à un aubergiste de Corgenon (Ain). Les audacieux voleurs, dans le but sans doute de fuir plus vite, avaient attelé la bête à un chariot qui les emporta rapidement ; mais à une lieue et demie de Corgenon, sur la route de Bourg à Montrevel, à la descente du Guidon, la jument, vivement lancée, quitte le milieu de la route, se jette dans un fossé et se tue dans sa chute. Le lendemain la pauvre bête gisait encore dans le fossé avec la voiture à laquelle on l'avait attelée ; malheureusement elle est perdue pour le propriétaire. Cette jument était estimée de 7 à 800 f.

— Un événement tragique vient d'avoir lieu dans la commune de Mouchard, village du Jura situé dans l'arrondissement de Poligny, entre Arbois et Quingey.

Nous le rapportons tel qu'il a été raconté par un témoin oculaire :

Dimanche dernier, vers une heure après minuit, les voyageurs qui se trouvaient dans la diligence de Lons-le-Saunier à Besançon, arrivés à l'extrémité du village de Mouchard, entendirent tout-à-coup, au milieu de plaintes lamentables, les cris : *Au secours ! à l'assassin !*

Les voyageurs firent arrêter la voiture et s'élançèrent vers la maison d'où partaient les cris et d'où ils virent sortir précipitamment un homme de figure sinistre, dans les mains duquel brillait une espèce de poignard dont il menaçait aussitôt ceux qui essayèrent de le poursuivre. Sans se laisser effrayer, un jeune homme qui faisait partie des voyageurs se jeta sur lui, et détournant adroitement le bras du malfaiteur, au moment où celui-ci allait le frapper, il parvint à le terrasser et à le garrotter, à l'aide des autres voyageurs, qui conduisirent ce misérable devant le maire de la commune auquel il déclara être Suisse de naissance.

Les serrures forcées et les portes d'armoires enfoncées, dans la demeure où cet étranger a été découvert, prouvent qu'il ne s'y était introduit que dans le but d'y commettre quelque larcin à la faveur des ténèbres.

— Sur les places d'Aubenas, de Tournon et de Valence, les ventes sont presque nulles. Toutefois, partout les prix sont assez bien tenus, et ce qui entrave le plus les opérations ce sont moins peut-être les difficultés de la situation que certaines prétentions toujours tenaces des détenteurs.

Les prix nominaux ne sont donc pas faciles à fixer, ni pour les grèges, ni pour les soies ouvrées. Cependant les quelques affaires terminées se sont conclues aux prix suivants :

A Avignon, grèges.

| | |
|----------------------------|----------------------|
| 12/14 filatures | 59 à 60 f. le kilog. |
| 14/15 d'ordre | 57 à 60 |
| 15/16 | 54 à 55 |
| 14/15 filatures ordinaires | 52 à 54 |
| 15/16 | 48 à 50 |

Soies ouvrées, trames.

| | |
|-------|---------|
| 25/28 | 65 à 68 |
| 28/30 | 61 à 63 |
| 30/32 | 57 à 58 |
| 32/34 | 55 à 56 |

Organsins.

Tenus de 65 à 72 fr. le kilog.
A la dernière foire de Cavailion, il s'est fait passablement d'affaires aux prix ci-après :

| | | | | |
|--|----|----|----|---------|
| Grèges du Luberon, 1 ^{re} sorte | 55 | à | 56 | le kil. |
| Id. id. 2 ^e sorte | 54 | | | |
| Fagoterie Luberon | 50 | | 51 | 50 |
| Grèges Lourmarin, Apt, etc. | 51 | | 52 | |
| Id. Provence filature | 51 | | 51 | 50 |
| Fagoterie | 49 | 50 | 50 | |

Il s'est vendu à cette foire 2,500 kilog. de soies de toute sorte.

mode des dames anglaises ; mais il n'en est rien, et je ne veux pas mentir.

Caroline vécut encore quelques années dans je ne sais quelle méchante retraite ; un jour, flétrie par le mal, ridée avant l'âge par la douleur, mourante à force de misère, elle se décida, bon gré, mal gré, à écrire la lettre suivante, à l'adresse du roi George IV, son ancien amant :

« Mon lord, mon médecin vient de m'annoncer que je suis dans l'état le plus funeste ; en l'apprenant, vous vous empresserez, je l'espère, de me faire remettre une partie de la somme que vous me devez. Sans cette avance généreuse, il me serait impossible d'aller prendre les eaux de Bristol qui me sont recommandées comme le seul remède, au monde, qui puisse me soulager ; il serait inutile de vous supplier de me venir voir. Cependant, si vous m'accordiez un tel honneur, je renoncerais plus aisément à la vie, heureuse de voir encore, en mourant, celui qui m'aura fait vivre et mourir !

PERDITA. »
Le roi ne répondit rien à cette triste demande ; sans doute, il devina que le lendemain peut-être la mort d'un pareil créancier allait éteindre le droit d'une pareille dette !

L'authenticité de la lettre qu'on vient de lire est incontestable ; par une fatalité singulière, l'autographe de Perdita figurait dans la collection autographique du fameux Bergami, l'amant, le protégé ou le favori de la reine d'Angleterre, l'épouse coupable de George IV.

Le rapprochement de tous ces noms et les souvenirs qui s'y rattachent ont quelque chose de consolant pour la moralité de cette petite histoire ; on peut dire, ce me semble, que Caroline Banister a été vengée par Caroline de Brunswick.

LOUIS LURINE.
(Courrier français.)

Paris, le 4 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le gouvernement a fait publier hier soir la dépêche suivante, datée de Marseille, 2 octobre, à midi :

Le chef du service maritime à M. le ministre de la marine.

« Le Dante arrive de Malte. Il annonce qu'à son départ il a laissé le vaisseau le Cambridge, venant d'Angleterre et se disposant à partir pour le Levant.

« Les lettres de Syrie confirmaient le bombardement de Beyrouth.

« Le capitaine du Scamandre m'écrit, en date du 25, de Malte, qu'à son départ de Constantinople un conseil tenu au divan avait prononcé la déchéance de Mehemet-Ali. Les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre assistaient à ce conseil.

« L'escadre française était à Napoli le 15. Les lettres particulières annoncent que les troupes débarquées à Beyrouth ont été forcées de se rembarquer avec une perte de 2,000 hommes. »

La dernière partie de cette dépêche est seule importante, car elle annonce que les alliés n'ont pas tardé à payer cher leur premier succès. L'orgueil britannique a dû cruellement souffrir de se voir chassé du rivage de Beyrouth par ces troupes égyptiennes dont la presse anglaise parlait naguère avec tant de mépris, et ce qui a dû ajouter encore à l'humiliation de cette défaite, c'est que les troupes qui ont jeté à la mer les Turcs et autres soldats de la nouvelle coalition étaient commandées par un Français. Les pirates commandés par l'amiral Stopford ont donc dû leur châtiement à la présence d'un membre glorieux de notre vieille armée.

— Si le gouvernement a compris les devoirs que les circonstances lui imposent, M. Guizot doit, à l'heure qu'il est, avoir demandé ses passeports et quitté Londres. On est tellement convaincu que les choses ne peuvent se passer autrement, qu'hier soir on annonçait déjà le retour à Paris de notre ambassadeur. Cette nouvelle est un peu prématurée; mais on assure que M. Guizot arrivera aujourd'hui. S'il a quitté Londres, ce ne peut être que par suite d'ordres qu'il aurait reçus directement de M. le président du conseil.

— Une estafette a apporté ce matin à Paris les dépêches arrivées le 1^{er} à Marseille et dont jusqu'à présent on n'a connu le contenu que par les dépêches télégraphiques.

— Hier au soir, la dépêche qui annonçait le rembarquement des alliés a été lue publiquement, en plusieurs endroits, dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin; elle a été accueillie par les cris unanimes de vive la France! à bas les alliés!

L'enthousiasme de 1830 s'est réveillé; le peuple de Paris a repris son humeur guerrière, et, si on faisait appel à son dévouement, il s'élancerait avec joie vers nos frontières.

Nous avons parcouru hier quelques groupes; partout on parlait avec mépris de notre gouvernement. Jamais système n'a été plus honni, jamais politique plus conspuée. Il est évident que nous sommes arrivés au terme des lâchetés qui, pendant dix ans, ont compromis l'éclat du nom français. Le peuple de Paris s'appête à prendre sa revanche.

Hier au soir, la Marseillaise a encore été chantée dans les théâtres des boulevards, et on nous a rapporté que ce matin on rencontrait sur la voie publique des citoyens qui avaient repris la cocarde tricolore. Quel élan! et quel parti il y aurait à en tirer, si le gouvernement n'était pas lié par des engagements secrets avec l'étranger!

— Nous avons déjà dit que le conseil s'était réuni plusieurs fois depuis qu'on a reçu à Paris la nouvelle du bombardement de Beyrouth. Dans ces réunions, M. Thiers a été le seul ministre à peu près qui se soit prononcé pour des mesures énergiques et qui ait demandé que, comme première démonstration, on convoquât immédiatement les chambres. Cet avis n'a pas jusqu'à présent prévalu; mais M. Thiers n'a pas encore renoncé à faire triompher son opinion.

— Aujourd'hui, à midi, à la petite bourse de Tortoni, on offrait de parier qu'avant peu de jours nous apprendrions la démission de M. Thiers.

Nous lisons dans le Capitole :

Samedi, à cinq heures et demie, un mouvement s'est fait sentir dans la cour d'honneur du Luxembourg, et l'on a vu les pairs regagner leurs voitures. M. Decazes, grand-référendaire, a paru aussitôt et a annoncé à voix basse à un envoyé du château que la délibération était continuée au lendemain dimanche, à onze heures du matin. L'ex-favari de Louis XVIII a ajouté que si l'arrêt était rendu ce jour-là, ce serait fort avant dans la nuit; mais qu'il était probable que ce ne serait que pour lundi.

Nous apprenons que plusieurs pairs n'ont point paru à la séance. On cite MM. le duc de Castries, le maréchal comte Gérard, le comte de Noé et deux ou trois autres.

On nous assure que la cour n'a pas encore prononcé en ce qui concerne le prince Napoléon-Louis; s'il en est ainsi, l'arrêt ne sera pas rendu avant lundi dans la soirée, ou même mardi.

Il paraît que les meneurs de la chambre inamovible avaient eu l'intention de faire prévaloir les avis les plus rigoureux, et ont annoncé que la peine de la déportation, qui équivaut chez nous, comme on sait, à la réclusion indéfinie dans une prison d'état, serait le châtiement le plus doux qui serait proposé pour le prince Napoléon-Louis. La peine de mort avait de nombreux partisans parmi les hommes de cour, qui auraient trouvé de fort bon goût d'offrir à la clémence de S. M. Louis-Philippe une occasion de s'appesantir sur le neveu de Napoléon.

Les dispositions des esprits semblent s'être sensiblement modifiées, et nous croyons savoir que la peine de mort et la peine de la déportation ont été successivement écartées. On rapporte cet amendement de la pairie à des motifs de diverses natures. Et, d'abord, beaucoup de juges ont regardé comme une impossibilité morale l'application à un Bonaparte d'une des peines auxquelles nos codes ont attaché un caractère infamant.

Enfin la retraite de M. le chancelier, motivée, dit-on, par une indisposition subite qui ne lui permettra pas d'émettre son vote, a donné lieu à quelques personnes de se demander, comme fit un jour Talleyrand à propos de M. de Sémonville, quelle raison pouvait avoir M. Pasquier d'être malade en un pareil moment; et pour ceux qui aiment à consulter les augures politiques avant de prendre une détermination importante, cette circonstance a pu paraître de quelque poids.

Quant aux autres accusés, il paraît certain qu'aujourd'hui, à cinq

heures, quatre d'entre eux avaient été absous; ce sont MM. Alexandre Desjardins, Orsi, d'Almbert, secrétaire du prince, et Bure, son frère de lait.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

L'activité la plus grande continue à régner dans les établissements militaires de Strasbourg. A l'arsenal, à la fonderie, tout est en mouvement pour se conformer aux instructions ministérielles et pour exécuter les ordres relatifs à la fonte des canons, à l'organisation des batteries d'artillerie sur le pied de guerre, à l'équipement des troupes, à l'approvisionnement de fournitures de toute espèce. Ce n'est pas l'ouvrage qui manque aux ouvriers, ce sont plutôt les ouvriers qui manquent à l'ouvrage; car, ces jours derniers encore, l'intendance militaire se voyait dans la nécessité de faire un appel aux ouvriers forgerons, en leur annonçant qu'ils trouveraient du travail à l'arsenal de construction de l'artillerie. Le matériel des arsenaux de Strasbourg, en fait de canons, de mortiers, de boulets, était déjà considérable avant les derniers événements; il suffira bientôt seul à l'armement d'une armée entière.

Notre hôpital militaire s'approvisionne également de linge, de toiles de chanvre et de calicot pour des bandes, et d'autres objets nécessaires au service de santé. Un avis de l'intendance militaire annonçait récemment que le ministre de la guerre sollicite des offres pour plusieurs fournitures de ce genre.

D'un autre côté, rien n'est négligé pour l'instruction des recrues à mesure qu'elles arrivent et qu'elles sont incorporées dans les divers régiments. L'artillerie et l'infanterie sont exercées chaque jour au maniement de leurs armes respectives. Des exercices à feu fréquents ont eu lieu dans ces derniers temps au polygone et sur l'esplanade de la citadelle.

Les essais avec une nouvelle espèce de mortier, dit à la Dujardin, et qui lance des bombes à une distance de 4,000 mètres, se continuent presque chaque jour depuis deux à trois semaines. Le mortier est placé près de la porte d'Austerlitz, et les projectiles portent jusqu'à la butte du polygone. C'est là, il faut l'avouer, une arme formidable contre une ville assiégée; car, si l'ennemi parvenait à s'établir à une lieue de distance de Strasbourg, il pourrait l'incendier avec de pareilles bombes.

Nous ne sommes pas étonnés non plus qu'en apprenant que l'on faisait à Strasbourg des essais de bombes d'un pareil système, plusieurs journaux aient fait remarquer que, dans le plan des fortifications de Paris, les forts que l'on veut placer hors de l'enceinte continue qui doit entourer la capitale, sont tous à une distance de moins de 4,000 mètres, et que rien ne serait par conséquent plus facile que de les transformer en forts détachés contre la capitale même et de bombarder celle-ci à l'aide de mortiers d'après le système Dujardin.

Les régiments d'artillerie et de ligne en garnison à Strasbourg ont reçu dans ces dernières semaines un grand nombre de jeunes soldats. Ces jours derniers, il en est entré plusieurs centaines dans notre ville au chant de la Marseillaise. Tous ces jeunes soldats sont animés du meilleur esprit et d'une ardeur patriotique.

D'autres recrues doivent encore arriver incessamment pour compléter les régiments de notre garnison.

Trois batteries du 1^{er} régiment d'artillerie, fortes de 500 hommes et 250 chevaux, partiront de Strasbourg en deux colonnes, mardi et jeudi de cette semaine, pour se rendre à Neuf-Brisach.

Les mêmes jours, quatre batteries du 11^e régiment d'artillerie, fortes de 500 hommes et 380 chevaux rentreront à Strasbourg afin de se compléter et d'être organisées sur le pied de guerre.

Le conseil municipal de Saverne (Bas-Rhin) vient de voter les fonds nécessaires pour la réparation des écuries de l'ancien château, afin qu'elles soient prêtes à recevoir les chevaux des batteries d'artillerie de la garnison de Strasbourg, que l'on paraît devoir envoyer dans cette ville, comme on en a déjà disséminé dans d'autres communes du département.

Deux journaux qui ont des rapports avec M. le président du conseil parlent aujourd'hui de la convocation de la chambre comme d'une nécessité et comme d'un événement probable. On lit dans le Courrier français :

« On assure que le gouvernement se propose de convoquer les chambres à bref délai. Avant de publier sa détermination, il attend sans doute les rapports officiels qu'il recevra d'Alexandrie le 4 ou le 5 octobre. Ce n'est pas nous qui blâmerons le pouvoir d'agir avec calme et réflexion; mais il faut agir. La sagesse du gouvernement va consister désormais dans son énergie. »

D'un autre côté, nous lisons dans le Temps :

« Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui et doit se réunir demain encore. On assure qu'il y a été question de la convocation des chambres qui ne peut désormais se faire attendre. »

Nous lisons dans le Journal du Havre :

Un bruit contre lequel nous protestons hautement, parce qu'il tendrait à imputer à des matelots français un crime odieux en temps de paix, et dont une part de honte retomberait sur la nation, a couru en ville ce matin. Nous ne le répétons qu'avec répugnance, et dans l'espoir que des informations ultérieures nous mettront en mesure de le démentir.

On a dit d'abord que le bateau à vapeur de l'état le Flambeau, commandé par M. Saulnier de Vanhello, et employé à relever des sondes dans la Manche, avait été arrêté à Plymouth par les autorités anglaises. En remontant à la source de ce bruit, on a su qu'il avait été apporté par le Grand-Turc, venant de Southampton. Les journaux anglais ne font aucune mention d'un semblable fait; mais le capitaine de ce paquebot assure que l'on disait à Southampton que quatre matelots du Flambeau avaient été arrêtés sous la prévention d'être les auteurs de l'incendie de Devonport, et que le Flambeau n'avait pas voulu quitter Plymouth avant que l'innocence de ses hommes eût été reconnue et qu'ils lui fussent rendus.

Nous le répétons, nous donnons un bruit qui court ce matin en ville; nous ne savons ce qu'il peut renfermer de vrai, si en effet une arrestation a eu lieu et pour cette cause; mais ce dont nous croyons être certain, c'est qu'aucun matelot français ne peut s'être rendu coupable d'une pareille action.

La nouvelle de l'explosion des hostilités en Orient a produit au Havre une profonde impression. Les préoccupations commerciales de cette ville n'ont pas empêché le sentiment national de se manifester, et nous aimons à citer les lignes suivantes extraites du Journal du Havre :

Il n'est plus temps de raisonner; il n'est plus temps de chercher, à l'aide d'une argumentation plus ou moins conjecturale, les chances qui nous restent encore d'échapper aux terribles conséquences de

notre isolement vis-à-vis de l'Europe. Après avoir parlé si haut, après avoir, pour ainsi dire, défié les puissances de mettre à exécution le traité contre lequel nous avons protesté, le ministère ne peut plus honorablement se soustraire aux obligations que lui impose l'attitude qu'il a fait prendre à la France. Le doute que jusqu'ici l'on pouvait à la rigueur entretenir sur les intentions réelles des puissances n'est plus permis aujourd'hui. Le canon a retenti, le sang a coulé, et le bombardement de Beyrouth est une sommation à la France de se décider pour l'un de ces deux partis : ou d'attendre en silence et le front humilié ce qu'il plaira à l'Europe d'ordonner d'elle, après avoir exécuté le vice-roi; ou de prouver par des actes que son langage énergique et ses préparatifs n'ont pas été de vaines fanfaronnades. Fanfaron!... voilà l'épithète qui de toutes parts va tomber sur nous, si nous souffrons patiemment l'injure qui nous est faite, et jusqu'à un certain point nous l'aurions méritée; car, ou nos armements n'ont aucune espèce de signification et ne sont qu'une vaine menace, ou ils indiquent l'intention de faire quelque chose pour s'opposer à l'exécution du traité.

.... Le moment est arrivé, aujourd'hui aussi bien que plus tard, de décider le parti qu'il faut prendre et de tirer le pays de l'anxiété de plus en plus cruelle où il se trouve plongé. Il n'est pour cela qu'un seul moyen satisfaisant : c'est de le mettre à même de se prononcer lui-même par ses représentants. Que les chambres soient assemblées, qu'une discussion solennelle soit ouverte, que l'Europe apprenne enfin que, devant une question nationale, toutes les divisions de parti s'effacent, et que la France est unanime, quand on la rallie au nom de cette vieille devise inscrite sur l'habitacle de nos vaisseaux aussi bien que sur la poitrine des légionnaires : Honneur et patrie.

On lit dans l'Emancipation de Toulouse :

M. Arago nous est arrivé hier soir d'Estagel, accompagné de ses deux fils, ainsi que de M. Joly, son ami et collègue. Après avoir recueilli sur toute la route, et notamment à Perpignan, dans un banquet qui lui a été donné par les ouvriers de la ville, les expressions les plus franches de sympathie pour sa personne et pour la grande cause qu'il représente, l'apôtre de la réforme est enfin notre hôte; il s'assoira à la fête organisée par le patriotisme toulousain. Une sérénade lui a été donnée, en attendant, à l'hôtel de l'Europe. La Marseillaise, après avoir été plusieurs fois exécutée par la musique, a été entonnée par un citoyen présent, et l'affluence considérable qui était venue saluer une des plus belles illustrations démocratiques répétait en chœur le refrain de notre hymne national. M. Arago est venu un instant se mêler à la foule; il a prononcé quelques paroles empreintes de sentiments patriotiques. Les cris mille fois répétés de vive la réforme! vive Arago! lui ont répondu. Chacun s'est retiré le cœur satisfait et jugeant bien, par l'ordre et l'enthousiasme qui éclataient de toute part, combien notre manifestation réformatrice du 4 octobre sera belle, grande et significative.

Une réunion des commissaires du banquet a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. Joly, député de la Haute-Garonne, président du comité toulousain et membre du comité de Paris. La clôture des listes a constaté plus d'un millier de convives, nombre que nous présentons avec orgueil au pays comme une preuve de bons sentiments de la population de Toulouse, et qui aurait été bien plus considérable sans l'époque des vacances et l'absence de la jeunesse des écoles. Nous ne comprenons pas dans ce chiffre les réformistes des villes environnantes qui ont sollicité l'honneur de prendre part à notre solennité. Il a été décidé, de plus, que des places seraient réservées pour nos frères les réfugiés polonais et italiens qui se trouvent dans notre ville et auxquels une invitation a été adressée au nom des patriotes français.

Faits Divers.

Depuis un mois environ, des fouilles ont été faites à Sainte-Marguerite, à 10 kilomètres ouest de Dieppe, pour explorer les antiquités romaines qui existent sur ce point de notre littoral. Une mosaïque qui avait été découverte, il y a une vingtaine d'années, s'est trouvée presque complètement détruite. Elle formait le pavé d'une salle placée à l'extrémité d'une suite d'autres pièces dont les fondations ont été reconnues. Les explorations ont conduit ensuite à 34 mètres de là, vers le sud-ouest, à une longue galerie pavée en mosaïque. Il a été trouvé dans cette galerie des restes de placages en pierre, en stuc coloré et en marbre. A l'une des extrémités, si toutefois la partie atteinte est une extrémité, ce qui est encore ignoré, on a rencontré, à la fin de la semaine dernière, une salle demi-circulaire dont le diamètre est de 5 mètres 40 centimètres. Cette salle était pareillement ornée d'une mosaïque dont on n'a trouvé que la bordure, charmant travail du plus bel effet. Ainsi, dans un espace carré de 34 mètres environ, trois mosaïques ont été découvertes. Ces ruines occupent le sommet d'une pente qui s'incline doucement à l'ouest, au bord de la mer, et qui elle-même se trouve remplie de fondations que la charrue rencontre de toutes parts. Un cimetière antique existe au bas de la pente. Toutes ces indications donnent à penser qu'une ville, jusqu'ici inconnue, s'élevait sur ce rivage. (Mémorial dieppois.)

Extérieur.

HOLLANDE. — LA HAYE, 1^{er} octobre. — La nouvelle de l'abdication du roi est pleinement confirmée. Aujourd'hui même, le prince d'Orange en a donné connaissance au conseil des ministres. Lundi, tous les membres du cabinet se rendront au Loo, où se trouveront également le prince et le prince héréditaire d'Orange pour entendre proclamer solennellement l'acte par lequel Guillaume 1^{er}, après un règne d'un quart de siècle, veut remettre le sceptre à son fils aîné. Hier, la bourse d'Amsterdam et nos fonds ont baissé de 1 0/0. Il est à craindre qu'aujourd'hui et demain la baisse ne soit encore plus sensible.

On dit que des personnes vivant dans l'intimité du prince royal ont déjà laissé échapper quelques mots sur la ligne de conduite que celui-ci entendrait suivre aussitôt après son avènement. C'est surtout par deux grandes mesures qu'il débiterait. Ces mesures sont commandées par la position et par le désir de reconquérir pour la royauté une popularité que, dans le dernier conflit avec la chambre et l'opinion publique, elle semblait avoir irrévocablement perdue.

La première de ces mesures consisterait à prendre sur lui la garantie du paiement des intérêts de tous les emprunts contractés à cette condition, tels que ceux de la Handelsmaatschappij et du chemin de fer d'Arnhem, aujourd'hui en construction. C'était une question de savoir si cette garantie devait tomber à la charge de la succession du roi ou à celle de l'héritier du trône.

Le nouveau roi, en se chargeant de cette garantie, trancherait cette question dans le sens que préféreraient les bailleurs de fonds.

L'autre mesure, plus importante encore, serait la nomination immédiate d'une commission d'état, chargée de revoir entièrement la loi fondamentale et de proposer, dans le plus bref délai possible, les changements qui seraient aussitôt soumis à la chambre. Le choix que ferait le nouveau roi des membres de cette commission tomberait, dit-on, sur les hommes que l'opinion publique appelle à cet important travail.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Annonces de MM. les Notaires.

A louer, en totalité ou en parties, à la Noël prochaine.

Une maison située sur le quai Saint-Vincent, près de la passerelle, entièrement remise à neuf, avec caves et greniers, grands balcons et banquettes à toutes les fenêtres, parfaitement agencée, parquetée, plafonnée, et garnie de belles cheminées de marbre, pouvant convenir, par sa distribution, à un hôtel ou tout autre établissement analogue.

S'adresser à M. de Chazelles, propriétaire, rue de l'Archevêché, n° 1, ou à M^e Victor Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, à Lyon. (69)

Annonces diverses.

(8739) *A vendre de suite.*

UNE MAISON située près de la place au marché, à Miribel, composée de six pièces, avec cave et grenier. S'adresser à M^{lle} Bernier, à Miribel.

(8728) *A vendre.*

UN JOLI CAFÉ situé aux Brotteaux, dans une très-belle position. S'adresser, pour les renseignements, à M. Daronat, rue de Sèze, derrière le café du Grand-Orient.

(8548) *A vendre pour cause de départ.*

FONDS D'ÉPICERIE bien situé. S'adresser au bureau des Domestiques, rue Quatre-Chapeaux, n° 11.

(8505) **COKE A VENDRE.**

Pris sur place, les 100 kilogrammes.... 2 fr. 30 c.
Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.
S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8507) **AVIS.**

UNE DAME s'occupant spécialement de broderies désire-t-elle trouver une ou deux jeunes personnes de famille honnête, qu'elle prendrait à titre d'élèves, et dont elle pourrait, au besoin, terminer l'éducation.

S'adresser à M^{me} Malinier, rue du Bœuf, n° 24, au 1^{er}.

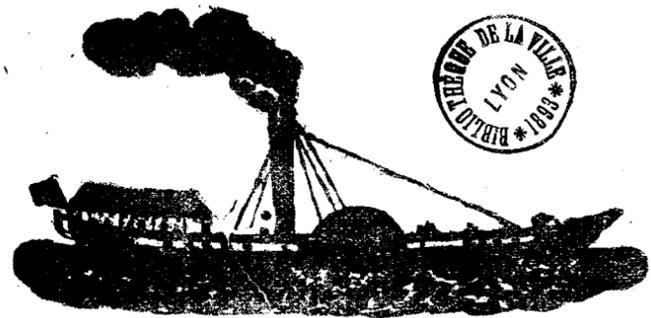
(2542) **AVIS.**



La maison BÉRANGER et C^o, de Lyon, déjà connue pour la bonne confection des Balances-Bascules et autres instruments de pesage, vient d'obtenir un nouveau brevet de quinze ans qui la met à même d'offrir pour le pesage des voitures, pour poids public et pour le commerce, tout ce qu'il y a de plus parfait en Balances-Bascules, à des prix modérés.

AVIS.

MM. MOTHES LAMOUREUX et C^o, seuls propriétaires des Capsules gélatineuses brevetées de A. Mothes, rue Sainte-Anne, 20, à Paris, préviennent le public qu'il existe dans tout le midi de la France de nombreuses contrefaçons de leurs Capsules gélatineuses au baume de copahu. Pour que l'on puisse se mettre en garde contre ce trafic dangereux pour la santé, ils déclarent que, bien que leurs Capsules gélatineuses au baume de copahu se trouvent dans presque toutes les pharmacies, on ne doit aucune confiance à celles qui sont offertes au-dessous du prix de 4 f. la boîte, et dont les mêmes boîtes ne seraient pas revêtues sous l'enveloppe extérieure du cachet sur cire verte et de la signature de A. Mothes. Il suffit, du reste, d'avoir vu une seule fois leurs produits pour ne les plus confondre désormais avec leur grossière imitation. (2757)



SERVICE DE LYON A ROMANS.

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,

LES BATEAUX A VAPEUR PARTANT TOUS LES JOURS POUR VALENCE, A ONZE HEURES DU MATIN.

Correspondent directement avec ROMANS, et se chargent du transport des voyageurs et marchandises pour cette destination.

Le trajet de LYON à ROMANS s'effectue en SEPT heures. Les départs ont lieu du port de la Charité. (7369)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépositaires: à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénot; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2801)

(8740) **AVIS.**
Il a été perdu, dans la soirée de samedi, UN JEUNE CHIEN BOULE-DOGUE, robe gris-noir, poitrail blanc. Ceux qui l'auraient trouvé sont priés de le remettre à M. Dagon, apprêteur de tulles, rue Tables-Claudienne, n° 41, au 2^e. Il y aura récompense.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,

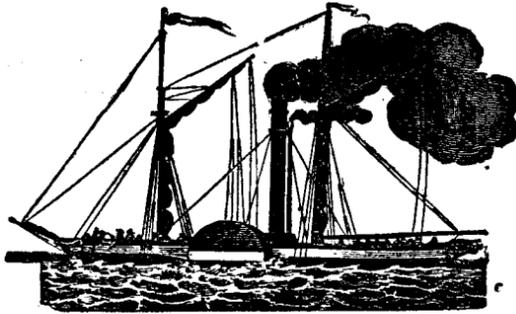
SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.
DÉPARTS TOUS LES JOURS, du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin, POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux: place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (8500)

(2807) **PAPIER FAYARD ET BLAYN,**

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

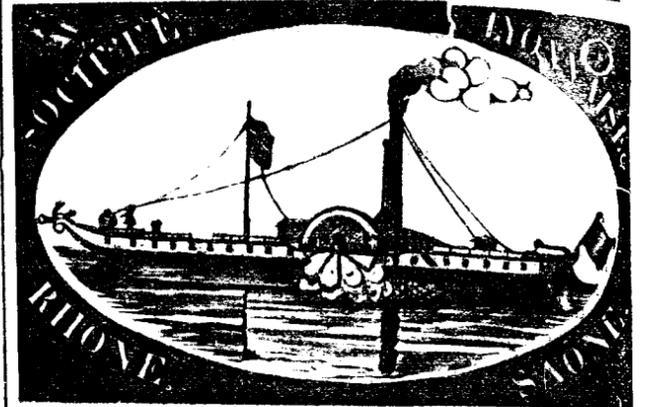
A Vienne, chez M. Mourret fils, épiciers, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)

(8738) **MODES DE PARIS.**
Assortiment de chapeaux d'étoffes, de..... 8 à 18 f.
Chapeaux de velours, de..... 20 25
Rue Lanterne, n° 12, au 1^{er}.

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale D'ESGARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'es-cargots. Prix: 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (2815)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour Valence, Avignon, Beaucaire et Arles, à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE. Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 3 OCTOBRE.

| NOMBRE. | VALEUR NOMIN. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ. | D'UN PRIX. | COURS DE LA JOURNÉE. |
|----------|---------------|---|------------|----------------------|
| 1,500 | 1,000 | Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache. | 2,200 | " |
| 1,000 | 700 | Saint-Etienne. | 1,050 | " |
| 350 | 600 | Grenoble. | 950 | " |
| 500 | 750 | Saône-et-Loire. | " | " |
| 400 | 700 | Dijon. | " | " |
| 3,000 | 750 | Trois villes du Midi. | " | " |
| 1,740 | 600 | Turin. | 500 | " |
| Illimité | 1,000 | Mines de houille, Compagnie générale.. | 500 | " |
| Idem. | " | Union. | 750 | " |
| Idem. | 1,000 | Société civile. | 500 | " |
| 1,500 | 800 | Grangette et Culatte. | 660 | " |
| 4,000 | " | Côte Thiollière. | " | " |
| 1,000 | 1,000 | Comp. gén. des Tréf. | " | " |
| 320 | 5,000 | Bateaux à vapeur, Compagnie générale.. | " | " |
| 500 | 4,000 | Société lyonnaise. | 400 | " |
| 800 | 500 | Rhône supérieur. | " | " |
| 134 | 5,000 | Gondoles sur Saône. | 1,050 | " |
| 4,500 | 1,000 | Ponts. sur le Rhône. | 2,265 | " |
| 450 | 2,000 | de la Feuillée. | 1,700 | " |
| 300 | 2,000 | Seguin. | 1,450 | " |
| 220 | 2,000 | de l'Isère-Barbe. | " | " |
| 1,800 | 1,000 | et Gare de Vaise. | " | " |
| 6,000 | " | Canal de Givors. | 5,000 | " |
| 2,200 | 5,000 | Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. | 4,975 | " |
| 240 | 5,000 | Moulins à vapeur de Perrache. | " | 16,350 |
| 800 | " | Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech. | " | " |
| 800 | 1,000 | Forges et Tréfileries de Belmont (Isère). | " | 2,150 |
| 2,000 | 1,000 | Banque de Lyon. | " | " |
| 700 | 750 | Caisse d'escompte, commerce des bestiaux. | 750 | " |
| Illimité | " | Omnium. | 806 | " |
| 2,000 | 500 | Société riveraine d'assurance. | " | " |

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE FOURGALLERIE, 19.